



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question orale n° 1140

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la mise en oeuvre de la réforme générale des politiques publiques dans le secteur pénitentiaire. Il est prévu des fermetures d'établissements pour 2015. Il souhaiterait connaître l'avenir de la prison de Mende et plus précisément s'il est envisagé une modernisation *in situ*. Par ailleurs, deux concepts se développent à travers l'UHSA et la prison sans barreaux. Il tient à lui préciser que la Lozère est candidate à toute initiative en la matière.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA MAISON D'ARRÊT DE MENDE

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 1140.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le secrétaire d'État à la justice, nous avons pu récemment nous rendre au Luxembourg pour voir *in situ* ce qu'était le concept même de prison ouverte.

Je parlerai aujourd'hui de la prison de Mende. Il s'agit d'un établissement relativement vétuste, à caractère semi-disciplinaire. Nous connaissons bien cette prison qui, à un moment donné, a été très importante.

L'intersyndicale, avec beaucoup de sérieux, m'a sollicité il y a quelques mois pour me faire part de certaines rumeurs circulant à l'intérieur même du ministère de la justice au sujet d'une éventuelle fermeture de cet établissement. Elle m'a remis des documents, et s'interroge sur la problématique par rapport à Béziers, nouveau centre pénitentiaire, ou encore par rapport à Rodez, dans l'Aveyron.

Le directeur de l'établissement, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, a évoqué le problème d'un centre qui ne reçoit aujourd'hui que trente-six à trente-huit prisonniers. Il s'interroge lui aussi sur le devenir de cette prison.

Le maire de Mende, M. Alain Bertrand, m'a également sollicité pour me dire qu'il était tout à fait prêt à examiner toute possibilité pour restructurer et améliorer les conditions de détention.

Plusieurs solutions se présentent à nous : un réaménagement sur place ; une UHSA, une unité hospitalière spécialement aménagée ; ou, enfin, une prison ouverte.

À travers cette question, monsieur le secrétaire d'État, je souhaite attirer votre attention sur les problèmes soulevés par l'intersyndicale, sur les questions relatives à la dignité de la population carcérale, et, enfin, sur le maintien de l'emploi. Nous sommes dans un territoire rural, profondément rural. De nombreux emplois sont attachés à ce centre pénitentiaire, dont dépendent aussi beaucoup d'emplois indirects.

Qu'en est-il aujourd'hui de la réflexion au sein même du ministère ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la justice.

M. Jean-Marie Bockel, *secrétaire d'État à la justice*. Monsieur le député, bien qu'ancienne, la maison d'arrêt de Mende, bien entretenue, demeure en bon état de conservation. Pour autant, elle ne répond pas, à ce jour, aux exigences de la nouvelle loi pénitentiaire. Je pense notamment au critère de la surface d'activité par détenu, pour ne citer qu'un exemple. Et vous savez que l'activité en prison est aujourd'hui une priorité.

Les infrastructures de cette maison d'arrêt ne sont pas conformes. L'établissement est par ailleurs situé aux abords d'une zone pavillonnaire, sur un site contraint. Il offre donc peu de possibilités d'extension, d'autant que

la superficie disponible, à l'intérieur de l'enceinte, pour un nouvel agrandissement de la zone d'activité est insuffisante. Nous avons là quelques vraies difficultés.

Aucune décision n'a encore été prise. Tous ces éléments seront évoqués lors de la validation définitive du nouveau programme immobilier, qui fera ensuite l'objet d'une large concertation avec les parlementaires et les élus locaux.

Vous avez évoqué plusieurs pistes. La première ne semble pas une piste d'avenir. Concernant l'implantation des unités hospitalières spécialement aménagées, qui sont aujourd'hui une de nos priorités, le programme interministériel santé-justice en prévoit dix-sept, pour 705 lits. Ce programme sera réparti en deux tranches. La première, de 240 places sur neuf unités, est d'ores et déjà prévue sur neuf sites. Tout cela a fait l'objet d'une concertation entre nos services et ceux de la santé.

Pour ce qui est de la deuxième phase, il est possible de faire des propositions d'implantation, mais qui dépendront de critères objectifs, en termes d'accessibilité, de proximité d'une unité hospitalière spécialisée interrégionale. Je ne sais pas si cette piste est la meilleure. En tout cas, je vous indique les critères qui seront appliqués.

Quant à la troisième piste, vous la connaissez bien. Avant même que nous fassions ensemble ce déplacement au Luxembourg, où nous avons visité un établissement de ce type - il en existe plusieurs en Europe, y compris en France : celui de Casabianda -, vous vous étiez déjà intéressé à cette perspective. Et il est vrai que votre département peut répondre à un certain nombre de critères, en termes de place, de possibilités agricoles, ou encore de positionnement d'activité.

C'est un dossier sur lequel je travaille. Vous avez compris l'intérêt de ces établissements, ce qu'ils pourraient apporter au système pénitentiaire français, en complément des prisons classiques. L'administration pénitentiaire y travaille. Nous nous appuyons également sur le rapport d'étude de faisabilité remis par M. Paul-Roger Gontard, que vous avez d'ailleurs rencontré lors du déplacement que nous avons fait ensemble.

Je prends bonne note de l'intérêt de votre territoire pour cette perspective. Nous avons devant nous un travail de réflexion. Un lien est possible avec un autre établissement, pas forcément situé dans le même département. À ce stade, je ne peux évidemment pas vous en dire plus, puisque aucune décision n'est prise. Mais le fait que des élus, des parlementaires, s'intéressent à cette démarche est évidemment un encouragement à poursuivre la réflexion, en particulier dans des territoires comme le vôtre.

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour la précision de votre réponse. Je voudrais aussi saluer votre combat pour les prisons ouvertes, que j'accompagne totalement. Je rappelle que la Lozère a fait un choix, il y a quarante ans, dans le domaine du handicap psychiatrique. Nous avons toutes les structures, toute l'expérience, toutes les connaissances nécessaires. Cela peut aussi être une réponse pour la population carcérale. Car il faut un accompagnement. Je suis en tout cas à votre disposition pour toutes les réflexions que vous souhaitez mener.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1140

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6434

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4556

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010